



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05 / 11 / 2024

Dossier complet le : 05 / 11 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-8382

1 Intitulé du projet

Construction d'un poste de transformation haute tension 63 000 / 20 000 volts, sur la commune d'Ecuvilly dans le but d'améliorer la fourniture d'électricité dans les communes environnantes et accueillir les productions d'EnR à venir. Le projet est mené en co-maitrise d'ouvrage avec la SICAE Oise, gestionnaire du réseau de distribution sur cette zone et le Réseau de transport d'électricité (RTE). Ce poste sera raccordé sur la ligne RTE 63kV ROYE - NOYON.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SICAE-OISE

Raison sociale

SICAE-OISE

N° SIRET

9 2 5 6 2 0 2 6 2 0 0 0 2 0

Type de société (SA, SCI...)

SA à capital variable

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CHAZALON

Prénom(s)

Emmanuel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32 - Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts	Création du poste électrique haute tension 63 000 / 20 000 volts, soumise au cas par cas en application de la rubrique 32 de l'annexe à l'article R-122-2-1 du Code de l'environnement ci-contre et raccordement sur la ligne RTE ROYE - NOYON existante. Postes et ligne n'entrent dans aucune rubrique de la nomenclature ICPE.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain du poste source, d'une superficie de 9 983m² est situé à proximité du parc éolien Haut de près, à proximité de la RD 934. Ce terrain est actuellement cultivé.

Côté SICAE-OISE : trois transformateurs 63 000/20 000 volts de 36 MVA, des installations de contrôle-commande contenues dans un bâtiment ainsi que des locaux nécessaires au personnel d'intervention, deux bâtiments pour les cellules HTA, des pistes pour permettre l'acheminement du matériel et la circulation à l'intérieur du poste.

Côté RTE: un jeu de barres 63 000 volts, des installations de contrôle-commande dans un bâtiment ainsi que des locaux nécessaires au personnel d'intervention, des pistes pour permettre l'acheminement du matériel et la circulation à l'intérieur du poste.

Le poste sera entouré d'une clôture de 3,60m de hauteur. Le raccordement du futur poste sur la ligne à 63 000 volts Roye - Noyon située au droit de la parcelle se fera par le remplacement d'un pylône à réimplanter sur cet axe, à l'intérieur de notre poste.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet permettra de créer une capacité d'accueil de 108 mégawatts (millions de watts) au Nord de Noyon dans le département de l'Oise. Le secteur d'implantation du projet, qui connaît un fort développement en parti dû au Canal Seine Nord Europe, est insuffisamment dimensionné pour transiter les besoins en puissances des futurs installations en soutirage et en production. Ainsi, la zone d'implantation du poste d'Ecuvilly a été déterminée de façon à permettre un raccordement optimal des points de vue technique, économique et environnemental des installations de consommations et de productions (éoliens et photovoltaïque) à venir. Le projet répond également à un besoin d'intérêt public majeur de raccordement de réseau d'installations de production d'électricité renouvelable, au cœur des enjeux portés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et par sa déclinaison dans la programmation pluriannuelle de l'énergie. Un tiers de la capacité (soit un transformateur) créée par ce poste fait partie du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Hauts-de-France approuvé le 15 janvier 2024 qui prévoit la création et le renforcement d'ouvrages électriques de transport et de distribution pour permettre l'évacuation des gisements d'énergies renouvelables identifiés sur le territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront dès l'obtention des autorisations, avec une mise en service prévue début 2028. Les travaux de construction du poste électrique seront réalisés par opérations successives qui dureront dans le cas présent environ 10 mois. Il s'agit d'un chantier clos et indépendant comportant les opérations successives suivantes:

SICAE-OISE:

- balisage du chantier,
- réalisation de la plateforme: profilage, mise en place du réseau d'eaux pluviales et compactage de la plateforme,
- réalisation des ouvrages de génie civil,
- réalisation de la clôture,
- construction des charpentes métalliques et mise en place des bâtiments préfabriqués,
- mise en place des matériels 63 000 volts et 20 000 volts,
- essais, mise en service et repli du chantier.

RTE :

- o Remplacement du pylône QB35 par un J41S2B-9c_X renforcé
- o Déroulage portées postes
- o Remplacement des plaques pylônes
- o Renforcement des fondations des adjacents
- o Déroulage FO : COEP (Cable Optique Enroulé sur Phase) de Noyon au QB35
- o Renforcement de 3 pylônes (kits légers)
- o Création du jeu de barres
- o Création d'un container

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le poste de transformation 63 000/20 000 volts comportera à sa mise en service:

- 3 transformateurs de 36 MVA entourés de murs pare-feu et disposés sur un bac de rétention,
- des équipements 63 000 volts (disjoncteurs, sectionneurs ...),
- plusieurs bâtiments techniques abritant le contrôle-commande et les équipements haute tension A à 20 000 volts,
- une fosse déportée pour la récupération des huiles des transformateurs en cas d'avarie,
- une clôture technique de 3,60 m de hauteur,
- un réseau de collecte des eaux pluviales assure leur évacuation vers un bassin de rétention.

En phase exploitation le poste, pour SICAE-OISE et RTE, sera contrôlé à distance et ne nécessite la présence de personnel que lors de travaux de maintenance ou en cas d'éventuels dépannages.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, tel que présenté, est soumis à la concertation dite "Fontaine" au titre de la circulaire du 9 septembre 2002 portant sur le développement des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Cette concertation est menée sous l'égide du préfet (ou sous-préfet de la zone) et comprend la réalisation d'une Justification technico-économique (JTE), puis d'Instances locales de concertation (ILC) visant à valider l'aire d'étude du projet, puis dans notre cas l'emplacement de moindre impact du poste électrique. Ces deux ILC peuvent être fusionnées dans certains cas. Le projet est en accord avec les documents d'urbanisme et ne nécessitera pas de mise en compatibilité (confirmé par la commune dans le cadre d'un Certificat d'Urbanisme opérationnel). Un dossier de permis de construire sera également déposé. Le projet fera l'objet d'une Approbation du Projet d'Ouvrage (APO) pour le nouveau pylône.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du poste SICAE	9 505 m ²
Hauteur des clôtures	3,60 m
Hauteur des charpentes	6.50 m
Hauteur du portique d'ancrage RTE	10 m
Pylône de raccordement RTE	32 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le poste se trouvera à 1.4 km de la ZNIEFF 1 "MASSIF FORESTIER D'AVRICOURT/REGAL ET MONTAGNE DE LAGNY"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site du projet et ses abords immédiats ne sont pas concernés par la présence de Zones à Dominante Humide (ZDH). Les sites " https://sig.reseau-zones-humides.org " et " https://www.zones-humides.org/localisation/oise-60 " ne recensent pas de ZDH
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un PPRn concernant un risque de mouvement de terrain dû au retrait et gonflement des argiles et un risque d'inondation. Des études de sols sont déjà en cours pour assurer l'intégrité du poste contre les risques relevés sur site.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune d'Écuvilly est couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) contre les mouvements de terrain approuvé le 26 mars 2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 Directive Habitats des Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny à 11.3km au sud.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les eaux de ruissellement du poste seront collectées par un réseau de drainage et acheminées jusqu'à un bassin de rétention.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera excédentaire en terre, estimé à 5000 m3 dont 1500 m3 de terre végétale
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'alimentation en eau potable sera amenée depuis la commune la plus proche située environ à 1km. Une collecte des eaux usées sera réalisée, ces eaux seront traitées et envoyées dans une zone d'épandage dimensionnée pour le projet. Un bassin de rétention sera réalisée pour la collecte des eaux pluviale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une surface de 877 m² sera imperméabilisée principalement pour la création de pistes lourdes et légères. Cependant, un diagnostic écologique sera réalisé afin de connaître l'impact global du projet et de pouvoir adapter des mesures d'évitements et de réductions. Les résultats nous seront communiqués en octobre.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 Directive Habitats des Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny à 11.3km
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	SICAE-OISE : La construction du poste entraînera la consommation de 0.998 ha de terrains cultivés. Un pré-diagnostic écologique sera réalisé avec un retour des résultats en Octobre. Les résultats seront consultables auprès de nos services dès leur réception. RTE : Aucune consommation de terrain supplémentaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune d'Ecuvilly est concernée par un risque technologique, cependant le terrain sur lequel le poste est prévu n'est pas concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	L'environnement : o n'est pas sensible aux remontées de nappes, o est moyennement exposé au phénomène de retrait-gonflement des argiles, o est en zone de sismicité 1 « très-faible », o est en terrain sableux et crayeux d'après la carte du BRGM, o Plusieurs cavités souterraines abandonnées d'origine indéterminée sont recensées à environ 1km au sud-ouest et nord-est de la zone.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	SICAE-OISE : En phase travaux, le trafic sera concentré au niveau des abords immédiats de celui-ci. Il se traduira par le passage d'engins, de camions et de convois exceptionnels (transformateurs). Des visites de contrôle et d'entretien périodiques ont lieu quelques fois par an avec des Véhicules Légers (VL). / RTE : Les travaux sont principalement localisés dans l'espace agricole. Dans tous les cas, l'accès aux riverains sera maintenu. Les visites de contrôles et d'entretiens seront périodiques.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Impact temporaire lié aux bruits du chantier (circulation de camions, pelles mécaniques, compresseurs, pompes, etc.) ponctuels et limités dans le temps. Aucun impact en exploitation (SICAE-OISE/RTE).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Des vibrations ponctuelles ne sont pas à exclure durant les travaux. Le poste électrique en exploitation ne générera aucune vibration de nature à avoir des impacts sur l'environnement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le poste n'est pas éclairé la nuit et ne génère donc pas d'émission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, la réglementation sur les émissions atmosphériques des moteurs des engins sera respectée. Le gaz SF6 présent dans certains appareils électriques est confiné dans des compartiments étanches.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les eaux pluviales du site seront gérées en conformité avec la réglementation. Pour les transformateurs SICAE-OISE, le risque de rejet d'huile accidentel est maîtrisé dans un bassin à cet effet.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Pendant les travaux, production éventuelle d'effluents liés spécifiquement à la base vie. Le futur poste électrique sera équipé d'un système d'assainissement autonome, de taille réduite étant donné que le poste est rarement fréquenté.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Uniquement pendant la phase travaux. Application de la réglementation en vigueur. Nous pensons qu'il est nécessaire de faire une étude de pollution sur le terrain pour vérifier la possibilité d'évacuer les déblais du site en décharge ISDI standard et non pas dans des filières adaptées. Celle-ci sera réalisée en phase travaux. Les déchets liés à la construction seront traités, valorisés, recyclés via les filières agréées Pas de déchets en phase exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Poste SICAE-OISE : Il ne portera pas atteinte au patrimoine. Le poste s'inscrit dans un paysage de grande échelle de vision, à proximité de parcs éoliens en lien avec la production d'énergie. RTE: Remplacement de pylône, pas d'infrastructure supplémentaire pouvant porter atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La construction du poste entraînera la suppression de 0.998 ha de la SAU de la commune d'Ecuvilly et ne seront donc plus destinés à l'exploitation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La DRAC a été informée de notre projet afin de vérifier la nécessité ou non d'un diagnostic archéologique préventif.

Le site fera l'objet d'un diagnostic pyrotechnique visant à recenser les éventuelles traces et présences d'engins explosifs.

Les premiers éléments du dossier indiquent que le projet ne sera pas soumis à la Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La volonté de limiter les incidences du projet sur l'environnement a été retenue :

- optimisation de la zone d'implantation du poste afin de minimiser la longueur de raccordement,
- principe d'évitement des secteurs à enjeux dès la définition de l'aire d'étude,
- insertion paysagère adaptée du poste (éloignement des lieux de vie, opportunités topographiques et végétales),
- lancement d'un pré-diagnostic écologique par un bureau d'études en écologique (ECOSPHERE) pour une meilleure connaissance des enjeux du secteur et recueillir des préconisations

En termes de mesures retenues ou susceptibles d'être retenues, on indiquera sans être exhaustif :

- mise en œuvre de dispositifs visant à maîtriser les risques de pollution accidentelle en phase travaux,
- absence de haies et de boisements au niveau du site retenu, mesures vis-à-vis des risques d'espèces invasives,
- adaptation des phases travaux si nécessaire vis-à-vis de l'avifaune notamment selon le résultat de l'étude finalisée,
- recherche d'une insertion paysagère adaptée des postes (éloignement des lieux de vie, opportunités topographiques et végétales),
- réalisation d'une étude d'intégration paysagère des installations par le cabinet d'architecte 2AMH,
- concertation avec le monde agricole et les agriculteurs concernés (dommages aux cultures et aux sols).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'accent porté sur les mesures d'évitement des enjeux majeurs, les mesures de réductions complémentaires conduiront à un impact non significatif. La mise en service de cet ouvrage répond à des besoins avérés (sécurisation de l'alimentation de la zone, alimentation des infrastructures du futur canal) impliquant des enjeux très forts de raccordement de projets avec des échéances très contraintes. Ce projet permettra une augmentation nécessaire de la capacité de notre réseau dans cette zone et permettra de raccorder les projets liés au futur développement économique dû à la création du Canal Seine Nord-Europe. Ce poste permettra l'injection au Réseau Public de Transport des futurs projets éoliens et photovoltaïques qui émergeront dans cette zone. Au regard de ces éléments, du soin apporté au moindre impact de l'implantation de notre poste, ainsi que le respect de l'environnement depuis le début de sa conception nous estimons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

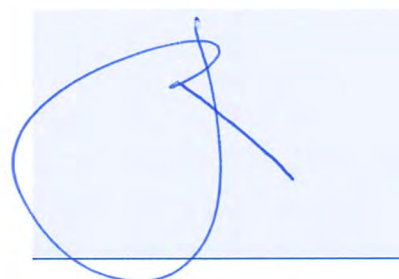
Nom CHAZALON

Prénom Emmanuel

Qualité du signataire Directeur général

À Compiègne

Fait le 04 / 11 / 2024



Signature du (des) demandeur(s)